Contrat d'engagement « Fruits Bio » saison 2022

entre l'adhérent du Panier Marseillais de la PLAINE DU MONT
et
Loïc Péré 199, chemin de Charenton 30800 St Gilles

Loïc Péré, producteur, s'engage :

- à livrer ses fruits une fois par semaine, pendant 4 à 5 semaines à partir du début de saison pour chaque fruit au lieu et à l'heure de distribution de votre panier de légumes (dans la limite de sa production et donc des conditions climatiques).

Les prix sont de :

FRAISES	barquettes 250 g	:	4,20 €
CERISES	barquette de 1 kg	:	6,40 €
ABRICOTS	barquette de 1 kg	:	5,40 €

L'adhérent s'engage :

Je soussigné **Nom :**..... …..... **Prénom :**.....

Email:..... **Téléphone:** …....

- à commander au minimum **3 barquettes de fruits** durant la saison des fruits de Loïc (fraises et/ou cerises et/ou abricots),

- à régler par chèque à la souscription du contrat un acompte de 16 € avant la première distribution (13 avril 2022). Il sera déduit lors du règlement.

- à venir retirer les fruits commandés pendant la distribution des légumes, à la date prévue. Les commandes « oubliées » ne sont ni remplacées, ni remboursées.

Les commandes se feront lors de la distribution auprès du (des) référent(s) pour la (les) semaine(s) suivante(s) :

Le paiement —par chèque exclusivement—sera régularisé pour chaque fruit à la fin de sa saison.

Référente : Monique DELORD delord.monique@gmail.com tel : 06.08.68.01.02

La première livraison de Fraises est prévue la semaine du 13 avril.

Règlement de l'acompte soit 16 € par chèque à l'ordre de Loïc PÉRÉ

Contrat à compléter, signer et remettre à la référente Monique Delord.
Date :
Signature de l'adhérent: Signature du producteur :